



CHALLENGE BENJAMINS-MINIMES

RÈGLEMENT 2026

1. Présentation

Le CHALLENGE BENJAMINS-MINIMES ATHLE06 est un challenge individuel et par clubs prenant en compte les performances réalisées par les benjamins (BE) et les minimes (MI) sur une sélection d'épreuves hivernales et estivales de triathlon, du 1^{er} septembre 2025 au 15 juillet 2026.

Le challenge individuel est réparti en huit catégories :

BEF 1 ^{re} année	BEF 2 ^e année
BEM 1 ^{re} année	BEM 2 ^e année
MIF 1 ^{re} année	MIF 2 ^e année
MIM 1 ^{re} année	MIM 2 ^e année

2. Le calendrier

Le circuit du CHALLENGE BENJAMINS-MINIMES ATHLE06 prend en compte les compétitions suivantes, en salle et sur piste, organisées du 1^{er} septembre 2025 au 15 juillet 2026 :

- Tous les meetings pour les benjamins et les minimes organisés dans les Alpes-Maritimes ;
- Les championnats départementaux et championnats départementaux d'épreuves combinées ;
- Les championnats régionaux minimes ;

- Le challenge Equip'Athlé (tours départementaux, régionaux et nationaux) ;
- Les finales régionale et nationale des Pointes d'Or ;
- Et les compétitions sur sélection départementale (intercomités).

3. Attribution des points

Pour chaque triathlon effectué, les athlètes marqueront pour le CHALLENGE BENJAMINS-MINIMES ATHLE06 le même nombre de points que celui obtenu à leur performance de triathlon. Exemple : performance de 103 points au triathlon = 103 points comptabilisés pour le CHALLENGE BENJAMINS-MINIMES ATHLE06.

4. Classement des athlètes

4.1. Participants et licence

Tous les participants des catégories benjamin et minime (féminines et masculins) ayant une licence valide FFA compétition et étant licenciés dans un club des Alpes-Maritimes seront classés. Aucune rétroactivité de performance ne sera accordée, les athlètes doivent être licenciés le jour de l'épreuve.

4.2. Classements individuels finaux

Tous les athlètes ayant participé au moins à un triathlon seront classés.

Huit classements, selon huit catégories, seront établis comme suivant :

BEF 1 ^{re} année	BEF 2 ^e année
BEM 1 ^{re} année	BEM 2 ^e année
MIF 1 ^{re} année	MIF 2 ^e année
MIM 1 ^{re} année	MIM 2 ^e année

Pour chaque catégorie, le classement individuel final se fera par l'addition des meilleures performances (points) obtenus sur : **2 triathlon en salle/hivernaux** au maximum + **3 triathlons sur piste** au maximum + **bonus cross-country**. Soit 5 triathlons et le bonus cross comptabilisés par athlète.

Cas des ex-aequo : Si à l'issue du CHALLENGE BENJAMINS-MINIMES ATHLE06, plusieurs athlètes totalisent le même nombre de points, ils seront départagés par leur nombre de participation.

4.3. Bonus de points

10.3.2. Championnats départementaux

Les points obtenus par les athlètes lors des championnats départementaux en salle et sur piste sont majorés de 50% (hors championnats départementaux d'épreuves combinées).

4.3.2. Cross-country

Les athlètes bénéficient d'un bonus de points grâce à leurs participations à des épreuves de cross-country selon le barème suivant, dans la limite des 2 meilleures performances réalisées :

Place	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 et plus
Points bonus	25 points	20 points	15 points	10 points

Les compétitions comptant pour ce bonus sont : le Cross du Fort Carré, le Cross du Larvotto, le Cross des Iles, les championnats départementaux, les championnats régionaux, les intercomités minimes et les interligues.

4.4.3. Sélections départementales

La participation d'une ou d'un athlète à une compétition sur sélection départementale (intercomités) lui attribuera un bonus de 20 points à son total de points au triathlon de la compétition en question.

5. Classement par clubs

Le classement final des clubs sera établi en additionnant des 3 meilleurs scores au classement de la catégorie benjamine + 3 meilleurs scores au classement de la catégorie benjamin + 3 meilleurs scores au classement de la catégorie minime fille + 3 meilleurs scores au classement de la catégorie minime garçon.

Cas des ex-aequo : Si à l'issue du CHALLENGE BENJAMINS-MINIMES ATHLE06, plusieurs clubs totalisent le même nombre de points, ils seront départagés par le nombre de premières places obtenues (ou de deuxièmes en cas de nouvel ex-aequo, ...) sur l'ensemble des catégories individuelles.

6. Dotations

A l'issue de la dernière étape, seront titrés les athlètes et les clubs suivants :

- | | |
|--|---|
| 3 premières benjamines 1 ^{re} année | 3 premières benjamines 2 ^e année |
| 3 premiers benjamins 1 ^{re} année | 3 premiers benjamin 2 ^e année |
| 3 premières minimes filles 1 ^{re} année | 3 premières minimes filles 2 ^e année |
| 3 premiers minimes garçons 1 ^{re} année | 3 premiers minimes garçons 2 ^e année |
| 5 premiers clubs | |

La cérémonie officielle de remise des titres aura lieu au début de la saison 2026-2027.



Commission des jeunes

Octobre 2025